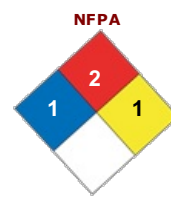


## SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit:** Ultra-Fine Machine Glaze  
**Numéro de fiche signalétique du fabricant:** 06092  
**Synonymes:** (Net 1 QT.)  
**Nom du fabricant:** Saint-Gobain Abrasives, Inc.  
**Adresse:** 1 New Bond Street  
 Worcester, MA 01615  
**Site Web:** www.Nortonabrasives.com  
**Téléphone pour informations générales:** 508-795-5000  
**Téléphone pour urgences:** 508-795-5000



HMIS	
Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	2
Réactivité	0
Protection personnelle	1

## SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	5 - 10 par poids	265-149-8
Aluminum Oxide, Non-fibrous	1344-28-1	1 - 15 par poids	
Distillates (petroleum), hydrotreated middle	64742-46-7	5 - 10 par poids	

## SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

**Aperçu des procédures d'urgence:** Combustible Irritant.  
**Effets potentiels sur la santé:**  
**Yeux:** Risque de provoquer une irritation.  
**Peau:** Risque de provoquer une irritation.  
**Inhalation:** Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.  
**Ingestion:** Dangereux en cas d'ingestion. Toute ingestion risque d'entraîner nausée, vomissement, diarrhée et irritation gastro-intestinale.  
**Effets chroniques sur la santé:** Tout contact prolongé ou répété risque de provoquer une délipidation et un dessèchement de la peau, ce qui risque d'entraîner une irritation de la peau et une dermatite (éruption cutanée). Toute inhalation répétée ou prolongée risque d'entraîner d'effets toxiques.  
**Signes/symptômes:** Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.  
**Organes cibles:** Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Système nerveux central. Reins.  
**Aggravation des conditions préexistantes:** Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.  
**Contact cutané:** Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.  
**Inhalation:** En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.  
**Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.  
**Autres soins d'urgence:** En raison d'une aspiration possible dans les poumons, NE PAS provoquer de vomissements après une ingestion du produit. Faire boire un verre d'eau pour diluer le matériau dans l'estomac. En cas de vomissements naturels, faire pencher la personne pour réduire le risque d'aspiration.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Inflammabilité:	Liquide combustible.
Point d'éclair:	>100°F (>40°C)
Méthode de point d'éclair :	Coupelle fermée, TAG (TCC)
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Instructions de lutte contre les incendies :	Combustible. Refroidir les récipients exposés au feu à l'aide d'un jet diffusé.
Agent extincteur:	Utiliser une mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou un jet diffusé lors de l'extinction d'incendies impliquant ce matériau.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Risques d'incendie peu communs:	Liquide inflammable. Dans des températures élevées, les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes.
<b>Cotes NFPA:</b>	
Santé selon NFPA:	1
Inflammabilité selon NFPA:	2
Réactivité selon NFPA:	1

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Éliminer toute source d'inflammation. Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer le matériau dans un récipient prévu pour l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre.
Entreposage:	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de matériaux combustibles et de substances incompatibles. Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Habitudes de travail:	Pour diminuer tout potentiel de décharge statique, assurer la métallisation et la mise à la terre des récipients lors du transfert de matériau.
Procédures pour manipulations spéciales:	Ne pas réutiliser les récipients sans avoir effectué de nettoyage ou de reconditionnement approprié.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

DIRECTIVES RELATIVES AUX  
EXPOSITIONS

**Aluminum Oxide, Non-fibrous :**

Directives ACGIH:

TLV-TWA: 10 mg/m<sup>3</sup>

Directives OSHA:

PEL-TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> Fraction respirable (R)

PEL-TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> Particules/poussières totales (T)

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence de l'état physique:	Liquide.
Couleur:	Light blue.
Odeur:	Fern.
Point d'ébullition:	Aucunes Données.
Point de fusion:	Aucunes Données.
Gravité spécifique:	0.981 kg/L
Pourcentage volatil:	80 g/L, (0,66 lbs/Gal), 8.15%
pH:	Neutre
Viscosité:	> 1500 mm <sup>2</sup> /s
Point d'éclair:	>100°F (>40°C)
Méthode de point d'éclair :	Coupelle fermée, TAG (TCC)
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	80 g/L, (0.66 lbs/gal), 8.15% by weight

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, sources d'inflammation et étincelles. Matériaux incompatibles. Temps de gel ou températures inférieures à 0°C (32°F).
Matériaux incompatibles:	Agents oxydants. Acides forts et alcalis.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Distillates (petroleum), hydrotreated middle :**

Yeux:	Oeil - Lapin; Test standard de Draize. : 100 uL/24H; léger. (RTECS)
Ingestion:	Ingestion - Rat LD50: 8400 mg/kg; Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Tremblement Poumons, thorax et respiration - Autres changements (RTECS)

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.
--------------------------	--

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	Combustible liquid, n.o.s. [Petroleum distillates]
Numéro ONU DOT:	NA1993
Classification de danger DOT:	Comb Liq
Groupe d'emballage DOT:	III

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada SIMDUT: WHMIS Catégorie de danger (es): D2B

**Distillates (petroleum), hydrotreated light :**

État de l'inventaire TSCA: Énuméré  
N° EINECS: 265-149-8  
Catégories de risque – Section 311/312: Regulated  
Canada DSL : Énuméré  
Numéro EC: 265-149-8

**Aluminum Oxide, Non-fibrous :**

État de l'inventaire TSCA: Énuméré  
Canada DSL : Énuméré

**Distillates (petroleum), hydrotreated middle :**

État de l'inventaire TSCA: Énuméré  
N° EINECS: 265-148-2 265-148-2  
Canada DSL : Énuméré

---

## SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

---

**Cotes SIMDUT:**

Danger pour la santé selon HMIS: 1  
Danger d'incendie HMIS: 2  
Réactivité selon HMIS: 0  
Protection personnelle selon HMIS: 1

Fiche signalétique révisée le: Juillet 01, 2013

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.